

**MAIRIE  
DE LA TRINITÉ  
06340**

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250513-DEL1\_CRECHE-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 6 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le mercredi 30 avril 2025

**OBJET : DELIBERATION N°1 - Création de places supplémentaires en crèche et fusion des établissements**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
M. Alain Brunetti  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel  
M. Christophe Bosio  
M. Gilles Ugolini  
M. Laurent Portelli  
Mme Sophie Bournot  
Mme Marion Troyat  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Fabien Bonnafox  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier

### **EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini  
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David  
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

**Secrétaire de séance :** M. Laurent Portelli

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 mai 2025

**N°1**

Rapporteur : Mme Missud-Guillet, Conseillère municipale

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Création de places supplémentaires en crèche et fusion des établissements

Classification : 8 - Domaines de compétences par thèmes -8.2- Aide sociale

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de l'action sociale et des familles en application de l'article L. 214-1-1,

**VU** la Loi N°2023-1196 du 18 décembre 2023 relative au plein emploi notamment aux articles 17 et 18 portant création du service public de la petite enfance,

**VU** les décrets N°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, N°2007-230 du 20 février 2007, du 8 juin 2010, 2018-42 du 25 janvier 2018,

**VU** le décret N°2021-1131 du 30 août 2021,

**VU** l'arrêté du 31 août 2021 portant création d'un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport, déléguées au syndicat intercommunal du Val de Banquière,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023 relative à l'adoption du règlement de fonctionnement communal pour les établissements d'accueil du jeune enfant,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2025 relative à l'adoption du budget prévisionnel 2025,

**Considérant** l'effectivité depuis le premier janvier 2025 du service public de la petite enfance qui définit les communes comme l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur son territoire,

**Considérant** que dans le cadre de la reprise de compétence effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la ville s'est vu transférer les agréments délivrés par le Conseil Départemental de 21 places pour la crèche située au rez-de-chaussée et de 45 places pour la crèche de l'étage inférieur,

**Considérant** que les modalités d'organisation pour les EAJE sont détaillées dans le règlement de fonctionnement unique voté par le Conseil Municipal en juin 2023,

**Considérant** que la commune de La Trinité porte un travail conséquent de refonte de son offre en matière de petite enfance, renforcé par la reprise en gestion municipale de ses crèches,

**Considérant** qu'afin de créer des places en crèches, proposer une meilleure visibilité de l'offre de service public et faciliter les démarches des usagers, il est proposé de fusionner les deux établissements existants,

**Considérant** que la demande de la population trinitaire pour l'accès à un mode de garde pour leur enfant étant importante, cette fusion permettra une nouvelle augmentation du nombre de places en crèche dont bénéficieront les parents Trinitaires,

**Considérant** qu'entre 2021 et 2026, le nombre de places en crèche a ainsi progressé de 25%.

**Considérant** que les 7 nouvelles places porteront désormais la capacité totale à 73 places.

**Considérant** que les investissements nécessaires, très fortement soutenus par la caisse d'allocation familiale, qui soutient et subventionne ce projet, relèvent d'aménagements intérieurs et permettront aussi de climatiser l'établissement.

**Considérant** que ces travaux permettront de résoudre durablement et sereinement les fortes chaleurs constatées à l'intérieur de l'établissement, la crèche ayant été contrainte de fermer à plusieurs reprises les années passées pour ce motif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve** la démarche de fusion des établissements visant à rendre plus lisible l'offre de service public en matière d'établissement d'accueil du jeune enfant sur la commune et à augmenter sa capacité d'accueil de sept places,

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et les autres partenaires,
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Président du Conseil Départemental pour la fusion des deux établissements d'accueil du jeune enfant présents sur la commune et à solliciter une capacité d'accueil supplémentaire de 7 places en crèche afin de pouvoir accueillir 73 enfants au sein de l'établissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et conventions, inhérents à cette démarche,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les travaux nécessaires à cette augmentation de places et à lancer les marchés permettant ces travaux.

Les crédits nécessaires à cette réalisation sont inscrits au budget prévisionnel 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Laurent PORTELLI

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 0